d'exécution, mon Gouvernement n'étant pas encore décidé à rappeler ces Messieurs. Je prierai en outre V.E. d'agréer les assurances de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être. De V.E. le très humble & très obéissant serviteur. Le Chevalier da Cunha. Paris ce 27 Février 1828. S.E. M. le C.te de la Ferronays. — —

Mars.

Monsieur le C.te Je m'empresse d'accuser la réception de la Note que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 courant accompagnant l'Exequatur du Roi pour la Commission du Sr J. B. Molinié nommé Vice-Consul du Brésil à Bayonne. Daignez, Mons.r le C.te agréer les assurances de la haute considération avec laquelle V.E. Le Chevalier da Cunha. Paris ce 26 Mars 1828. S.E. M.r le C.te de la Ferronays.

Monsieur le C.te En examinant les Instructions données par mon Gouvernem.t sur l'objet dont il est question dans la note que V.E. m'a fait l'honneur de m'écrire sous date du 11 courant j'ai trouvé parfaitement d'accord avec le rapport du Ministre de S. M. F. Ch.ne à Rio Janeiro et les assurances verbales que dans le même sens mon prédécesseur donna à M.r le B.on de Damas. Je devais donc être surpris que le Consul du Brésil au Hâvre eut pu donner sujet de plainte au Commerce Français. Je ne suis en conséquence adressé à cet Agent Consulaire en lui demandant explication d'une conduite aussi inconcevable. M.r Sodré vient de me répondre qu'il n'a rien attenté à ce qui fut disposé par M.r le V.te de Pedrabraun, et qu'il n'a pas mis aucun empêchement à l'expédition des Vatim.ts qui se destinent pour le Brésil. Le Consul exige que les Certificats d'origine soient par lui examinés, pour pouvoir constater qu'ils sont les mêmes dont le manifeste fait mention, et c'est pour ce travail qu'il se croit en droit à quelqu'émolum.t et qu'il ne s'a perçu que de ceux qu'ont bien voulu lui payer. Malgré